appris la leçon que le Nouveau parti démocratique a prêchée avec tellement d'efficacité, soit que demain commence aujourd'hui. Il faut vraiment mettre au point des sources d'énergie qui dépassent les besoins immédiats de la région et intégrer nos systèmes avec d'autres systèmes d'énergie du Canada et des États-Unis. Toutes les parties en cause ont profité des interconnexions actuelles du Nouveau-Brunswick avec la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Nouvelle-Angleterre.

La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, par exemple, a fait preuve de beaucoup d'initiative et de courage en prenant les mesures qui ont donné lieu à ces avantages. Il ne fait aucun doute que ces avantages seront partagés par l'Île-du-Prince-Édouard une fois que l'interconnexion par câble sera terminée. Cependant, il semble certain que, comme on l'a déjà signalé, pour que la région des Maritimes utilise au maximum ses avantages naturels pour satisfaire les besoins d'énergie électrique de ses habitants tout en relevant le défi produit par la crise du pétrole et l'importance des besoins futurs, il est essentiel que le gouvernement fédéral élabore un programme ingénieux, prenne l'initiative et collabore avec les gouvernements provinciaux qui possèdent les richesses dont le Canada a tellement besoin.

L'énergie que produiraient trois usines marémotrices ferait épargner au Canada, au point de vue de la balance des paiements, au moins trois milliards de dollars chaque décennie et l'énergie électrique produite chaque année équivaudrait à 28 millions de barils de pétrole. Plus tôt, les projets d'usines marémotrices seront mis en marche, plus faibles seront les immobilisations, compte tenu des tendances inflationnistes. Même si on instaure un programme d'urgence pour accélérer les études actuelles et celles qu'on prévoit à l'avenir, il faudrait quand même attendre de 12 à 15 ans avant l'entrée en service des usines. A l'heure actuelle, il existe des marchés très intéressants pour écouler les excédents énergétiques, chose que l'on pourrait exploiter, compte tenu des besoins immédiats de la région. Ce serait une sorte de revenus de placement dont bénéficierait la région et ce serait aussi une façon d'amortir les emprunts. Les contrats de vente de cet excédent énergétique fourniraient également une garantie supplémentaire aux emprunts contractés surtout aux États-Unis.

Quelques-unes des grandes usines hydro-électriques aménagées sur le Columbia ont été construites par de petites collectivités rurales à l'aide de revenus fiscaux, d'obligations et de contrats prévoyant la vente d'électricité. Ces moyens de financements applicables aux projets d'usines marémotrices méritent d'être étudiés et pourtant ils n'ont même pas été mentionnés dans le Livre blanc sur la stratégie de l'énergie. Toute stratégie de l'énergie pour le Canada devrait prévoir prioritairement l'aménagement de l'énorme potentiel de la région atlantique, afin de permettre à cette région de surmonter rapidement son handicap d'ordre économique, et tous les Canadiens pourraient profiter de ces grandes ressources. Il nous faut simplement un gouvernement qui ait la sagesse et le courage d'entreprendre de grands projets et d'accomplir de grandes choses. Dommage que nous ne l'ayons pas eu il y a dix ans.

• (1650)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au

Énergie

moment de l'ajournement: le député de Vaudreuil (M. Herbert)—L'industrie—Textiles—La décision de la société Dupont contre la mise en fonctionnement d'une filature de polyester—Les mesures envisagées; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Postes—La fermeture de la cantine au bureau de Calgary—Les intentions du gouvernement; le député de York-Simcoe (M. Stevens)—La situation économique—Les prévisions quant aux taux de chômage et d'inflation—Les chiffres estimatifs pour l'année.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— LA CARENCE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE POUR LES MARITIMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gillies:

Que la Chambre regrette l'incapacité du gouvernement de mettre au point une stratégie efficace en matière d'énergie pour les Maritimes et déplore notamment la dureté du gouvernement devant la situation pénible de centaines de familles des provinces maritimes qui, dans bien des cas, n'ont plus les moyens de se chauffer.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, sans hésitation aucune, j'approuve nettement la motion du député de Don Valley (M. Gillies). La Chambre ne devrait pas avoir à passer son temps à débattre pareille motion, mais la philosophie dont s'inspire le gouvernement dans son document sur l'énergie semble indiquer que quelque chose arrive aux Canadiens ailleurs que dans les provinces atlantiques. Quelques-uns de ces individus, et surtout les ministres du cabinet, semblent obsédés par l'idée que le Canada ne s'étend pas à l'est du fleuve Saint-Laurent. Croyez-m'en, monsieur l'Orateur, c'est loin d'être vrai.

J'aimerais rappeler à la Chambre et en particulier au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) que le Canada a commencé dans les provinces de l'Atlantique, ces provinces côtières où se trouve une source naturelle d'énergie. Dans le document intitulé «Une stratégie de l'énergie pour le Canada», présenté à la Chambre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on semble surtout se préoccuper des solutions à donner aux problèmes du pétrole, alors qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable. On parle à peine des ressources renouvelables du pays. Or, dans les provinces Maritimes, nos provinces côtières, le Seigneur nous a donné une ressource naturelle renouvelable, l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, dont le député de York-Sunbury (M. Howie) a déjà parlé. Cette source d'énergie est proportionnellement moins cher qu'un baril de pétrole.

Pendant presque toute ma vie adulte, j'ai entendu parler à maintes reprises d'études sur l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Si j'ai bien compris, on a repris cette année une étude de ce genre, dont l'un des experts-conseils avait déjà fait une étude en 1946. Celle-ci concluait qu'il était techniquement possible d'exploiter l'énergie marémotrice de Fundy. Ces marées ne sont pas non seulement les plus hautes du monde mais aussi plus fortes, et quiconque les adéjà observées à cet endroit a pu voir que ce n'était pas une légende. Aussi n'avons-nous guère besoin d'étude supplémentaire pour nous l'apprendre, monsieur l'Orateur.

Au nombre des études dont j'ai entendu parler, il y en a une qui évoquait la possibilité de construire des installations à Shepody Bay, l'une des baies de la baie de Fundy, au confluent des fleuves Petitcodiac et Memramcook. En 1946, on estimait déjà qu'il était possible d'exploiter le mouvement des marées. Compte tenu des caractéristiques